

Avis de la Commission de régulation de l'énergie du 26 mars 2009 sur l'évolution des tarifs de vente de gaz en distribution publique de Veolia Eaux – Compagnie générale des eaux au 1er avril 2009

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Maurice MÉDA, vice-président, Monsieur Michel LAPEYRE, vice-président, Monsieur Eric DYEURE, Monsieur Hugues HOURDIN et Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et à l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des entreprises locales de distribution et de la société TEGAZ, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 24 mars 2009, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie, sur le barème déposé par Veolia Eaux – Compagnie générale des eaux, pour ses tarifs de vente du gaz naturel en distribution publique au 1er avril 2009. Ce barème figure en annexe du présent avis.

1. Barème proposé par Veolia

Veolia propose une baisse de 0,514 c€/kWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

2. Observations de la CRE

Dans l'attente de la présentation, par Veolia, du bilan annuel de mise en œuvre de sa formule tarifaire et de la prise en compte des coûts hors approvisionnement dans ses tarifs, en application de l'arrêté du 21 décembre 2007, le présent avis ne porte que sur l'évolution des coûts d'approvisionnement de Veolia entre le 1er janvier 2009 et le 1er avril 2009.

La CRE a vérifié que l'évolution de ces coûts correspond bien à une baisse de 0,514 c€/kWh, par application de la formule déposée par Veolia, qui s'approvisionne au tarif STS de GDF SUEZ.

3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable sur le barème proposé par Veolia.

Fait à Paris, le 26 mars 2009

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE

Tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique de Veolia applicables au 1er avril 2009 (hors taxes)

	Montant HT		Montant TTC	
1 cts.euro = 1 centime euro				
Prime fixe TVA : 5,50%				
kWh TVA : 19,60%				
Tarif Général				
Location compteur	1,92	euros / mois	2,03	euros / mois
Le kWh.	9,76	cts. euro	11,67	cts. euro
Forfait Cuisine				
forfait mensuel	9,25	euros / mois	9,76	euros / mois
Tarif B 1 (en extinction)				
Prime fixe mensuelle	9,03	euros / mois	9,53	euros / mois
Le kWh.	6,28	cts. euro	7,51	cts. euro
Tarif B 0				
Prime fixe mensuelle	6,66	euros / mois	7,03	euros / mois
Le kWh.	6,22	cts. euro	7,44	cts. euro
Tarif 3 G				
Prime fixe mensuelle	4,84	euros / mois	5,11	euros / mois
Le kWh.	6,37	cts. euro	7,62	cts. euro
Tarif B 2				
Prime fixe mensuelle	22,97	euros / mois	24,23	euros / mois
Le kWh.	5,54	cts. euro	6,63	cts. euro
Tarif B 2 I				
Prime fixe mensuelle	34,45	euros / mois	36,34	euros / mois
Le kWh. été (du 1 avril au 31 octobre)	5,09	cts. euro	6,09	cts. euro
Le kWh. hiver (du 1 novembre au 31 mars)	5,31	cts. euro	6,35	cts. euro
Tarif Gros Consommateur				
Location uniforme par trimestre sur réseau BP	48,60	euros / trimestre	51,27	euros /trimestre
Entretien et location poste de détente et comptage par mois	77,92	euros / mois	82,21	euros / mois
Le kWh.	5,32	cts. euro	6,36	cts. euro
Attention facturation en Euros par MWh pour les tarifs suivants				
Tarif B2S < 20 GWh/an				
Prime fixe mensuelle	85,39	Euros / mois	90,09	Euros / mois
Le MWh. été (du 1 avril au 31 octobre)	44,70	Euros	53,46	Euros
Le MWh. hiver (du 1 novembre au 31 mars)	50,33	Euros	60,19	Euros
Minoration par MWh au delà de 1 GWh/an.	-1,75	Euros	-2,09	Euros
Tarif B2S > 20 GWh/an				
Prime fixe mensuelle	259,01	Euros / mois	273,26	Euros / mois
Le MWh. été (du 1 avril au 31 octobre)	42,05	Euros	50,29	Euros
Le MWh. hiver (du 1 novembre au 31 mars)	47,67	Euros	57,01	Euros
Minoration par MWh au delà de 1 GWh/an.	-1,75	Euros	-2,09	Euros
Tarif B2S > 40 GWh/an				
Prime fixe mensuelle	259,01	Euros / mois	273,26	Euros / mois
Le MWh. été (du 1 avril au 31 octobre)	42,04	Euros	50,28	Euros
Le MWh. hiver (du 1 novembre au 31 mars)	47,66	Euros	57,00	Euros
Minoration par MWh au delà de 1 GWh/an.	-1,75	Euros	-2,09	Euros